

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASINEXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT REPRESENTES : 6

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Monsieur Luc PORTES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT EXCUSE : 1

Monsieur Robert DUPARC, **Conseiller Municipal**

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**

Madame Stéphanie GAYET est nommée secrétaire de séance.

FESTIVITES ET CULTURE

21 – 12 décembre 2024

21. Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle : proposition d'un contrat unique exploitable par l'ensemble des services de la Mairie de Moissac

Rapporteur : Madame Sophie LOPEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation de spectacles tout au long de l'année par les services municipaux culturels (festivités, programmation culturelle, Patrimoine, Médiathèque, école de musique), et d'autres services comme la Petite Enfance notamment,

Considérant que dans un souci de cohérence et de bonne gestion des prestations de spectacle, il convient d'établir un contrat type commun à tous les spectacles,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le contrat-type de cession de droit d'exploitation d'un spectacle.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE les termes du contrat-type de cession de droit d'exploitation d'un spectacle.

AUTORISE Monsieur le Maire revêtir de sa signature ledit contrat.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 décembre 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GAYET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :